

DECISION DU PRESIDENT.CA 072-2018

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ; Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation ; Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 ; Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers ; Vu la délibération CA021-2016 du 29 février 2016, portant délégation de compétences du Conseil d'administration au Président.

Objet de la décision

Demande de déclassement de matériels audiovisuels de l'UFR ESTHUA Tourisme et Culture

Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :

1. d'approuver la demande de déclassement de matériels audiovisuels de l'UFR ESTHUA Tourisme et Culture pour don à d'autres composantes.

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

A Angers, le 29 mai 2018

Par délégation et pour signature, Le Directeur Général des Services Olivier HUISMAN

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : 06 juin 2018





UFR ESTHUA Tourisme et Culture	LEtat du matériel	Proposition de don (composante) Redistribution Observations (destination interne ou finale du matériel) proposition de don (Secrétaire général)*		bón Lettres	HS IUT HS	Bon IUT	Bon Lettres			Bon IUT IUT				" IUT								Bon Lettres		HS IUT IUT
lire ou Etat du date matériel tion 210 moyen 502 HS 5003 Bon 502 Bon 502 Bon 503 Bon 503 Bon 503 Bon 503 Bon 5003 " Bon 5003 Bon 5003 Bon 5003 Bon 5000 Bon	10 moyen 12 bon 02 HS 03 Bon 02 Bon 03 Bon 03 Bon 80n Bon Bon Bon Bon Bon Bon	10 moyen 12 bon 02 HS 03 Bon 02 Bon 03 " " 07 " Bon Bon Bon Bon Bon	12 bon 02 HS 03 Bon 02 Bon 03 Bon 03 " " 03 " " 03 " " Bon Bon Bon Bon	03 Bon 03 Bon 03 Bon 03 " " 07 " " 07 " " 08 " " Bon Bon Bon	03 Bon 02 Bon 03 Bon 07 " 07 " Bon Bon Bon Bon Bon	92 Bon	03 Bon 07 " " 03 " " Bon Bon Bon Bon	03 Bon " " 07 " " Bon Bon Bon Bon	93 Bon " " 07 " "	03 " " Bon Bon Bon Bon	03 " " Bon Bon Bon Bon	Bon Bon Bon Bon	Bon Bon Bon	Bon Bon Bon	Bon Bon	Bon	Bon			Bon	Bon	Bon		année 2006 Ron attrac
Date du conseil de gestion	22/05/2018	Désignation du matériel	Caméra Panasonic AG-HMC 151 EJ	Manette Bosch KBD-Digital	Appareil photo reflex Canon DS126071	Dupliquateur Vga Extron (x4)	Mixeur casques Rack Rane-MH4 (pas d'alim)		Flycase roulant comprenant:	Console Audio Yamaha MG166C 12 entrées	Ampli Sono Inter M500 2x250W rms	Enreg. Audio Tascam SS-R1	Enceinte Sono Samson RS12 (x2)	Pied pour enceinte (x2)	Eclairage Mandarine ReadHead avec pied (x2)			762	Combi DV/Vhs JVC -HR DVS2	Lect/Enr Dv Cam Sony DSR - 45AP	Scanner Epson 4990 Perfection	Moniteur LCD 32 Pouces (Nec 3210) + Pied	Tuner Tnt (Zapbox Easy tuner)	Enrad/Dyd/Tunar (Danasonic DMP_EX768)